

## **Permis concernant la durée du travail octroyés**

---

### **Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)**

- 07-11082 / 101458  
KS 22 SA, 1219 Châtelaine  
département tubes (décolletage)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
12.02.2006–11.02.2009 (Modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 08-11838 / 101658  
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt  
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
147 H, 73 F  
17.04.2008–30.04.2011 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 08-11847 / 100578  
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins  
laboratoire de microbiologie, secteurs: Laborants, Hygiène Industrielle,  
Encadrement.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
4 H, 9 F  
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

### **Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-11839 / 101658  
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt  
fabrication de cigarettes (production – logistique – maintenance)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
200 H, 110 F  
17.04.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 08-11819 / 101243  
Cronal SA, 2305 La Chaux-de-Fonds  
secteur laser  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
7 H  
01.05.2008–30.04.2011 (Nouveau permis)
- 08-11857 / 101594  
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez  
production, secteur usinage et montage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
71 H  
01.01.2006–31.12.2008 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

14 mai 2008

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail